

PRÉFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

---

NOTE

---

DEVIS SPÉCIAL POUR LES MAIRIES

---

Les Maires devront recommander aux architectes qu'ils désignent pour dresser les projets de maisons d'Ecole, d'ÉTABLIR UN DEVIS SPÉCIAL POUR LES MAIRIES, car l'Etat n'accorde une subvention que pour ce qui concerne les Travaux des Ecoles.

Lorsque cette division n'est pas faite par l'auteur du projet, le Ministère renvoie le dossier pour faire dresser deux devis distincts.

